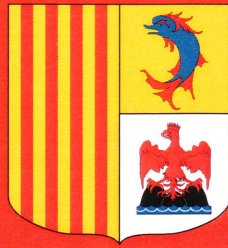


Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région Var Solidarité

La Région à vos côtés

**Guide des aides d'urgence
pour les sinistrés du Var**

var-solidarite.regionpaca.fr



La Région vous aide

Le 15 juin dernier, de terribles intempéries se sont abattues sur le département du Var.

Me rendant sur les lieux dès le lendemain de la catastrophe, j'ai pu constater l'ampleur des dégâts matériels, mais surtout ses conséquences dramatiques sur le plan humain. Je veux à nouveau témoigner de tout mon soutien et de celui de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux victimes et à leurs familles, ainsi qu'à tous les habitants de la Dracénie.

La Région est à vos côtés dans ces moments difficiles. Elle s'est immédiatement mobilisée pour voter une aide d'urgence de 3 millions d'euros. Plus de 130 agents régionaux volontaires se sont rendus sur place, à Roquebrune, à Taradeau et au Muy, pour aider à des opérations de nettoyage et de déblaiement. Un site internet a été créé pour mettre en relation les personnes sinistrées avec des personnes susceptibles de leur venir en aide. Nous avons défini des dispositifs d'aides financières en direction des particuliers et des familles, des acteurs économiques, des commerçants et des agriculteurs, ainsi que des communes ayant subi des dommages.

Aujourd'hui, nous établissons au Lycée Jean Moulin de Draguignan un espace d'écoute et d'information pour que nous puissions vous rencontrer. Vos Conseillers régionaux et des agents des services de la Région seront présents pour vous aider à accomplir les démarches nécessaires.

Dans les moments dramatiques et douloureux que nous traversons, plus que jamais, la Région demeurera solidaire, à vos côtés.

Michel Vauzelle

Président de la Région

Le Dispositif d'interventions de la Région

Une première aide d'urgence sera mobilisée suite au vote en assemblée plénière le 28 juin dernier.

Le détail de l'enveloppe de 3 millions d'euros sera voté en Commission permanente extraordinaire le 12 juillet 2010.

La Région en action

Le Conseil régional s'installe sur le terrain pour plus d'efficacité

À partir du mardi 6 juillet, des agents du Conseil régional tiendront une permanence au lycée régional Jean Moulin de Draguignan.

Ils recevront les habitants, les représentants des communes et les acteurs économiques **de 9 h 30 à 17 h 00, du lundi au vendredi.**

2 personnes de l'antenne de Toulon assureront l'accueil du public et donneront les premiers renseignements.

Chaque jour, une direction différente assurera une permanence : le service risques naturels majeurs, le service agriculture et développement durable, le service eau et milieux aquatiques, la direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur...

Chaque public pourra ainsi rencontrer son interlocuteur privilégié au Conseil régional.

Contacts :

Antenne de Toulon

Gérard Hoang-Cong - Tél : 04 94 92 46 00

ghoang-cong@regionpaca.fr

Lycée régional Jean-Moulin

Place de la Paix - 83011 Draguignan Cedex

Tél : 04 94 50 97 70

Une plateforme internet au service des sinistrés

Baptisé « **var-solidarite.regionpaca.fr** », ce site internet est un outil mis à la disposition des citoyens pour mettre en relation les sinistrés des intempéries et les personnes qui souhaitent les aider.

Il permet notamment de partager des compétences techniques ou d'offrir du matériel indispensable à la remise en état des habitations de la zone sinistrée.

Par le biais d'une carte interactive, chaque personne déclare ses besoins et demande l'aide d'un tiers.

Var-solidarite.regionpaca.fr permet également de répondre à une attente des associations présentes sur le terrain : localiser les sinistrés ayant besoin d'aide et d'adapter l'aide aux besoins.

Il informe aussi les citoyens sur les aides que la Région apportera aux citoyens, aux entreprises, aux agriculteurs et aux communes.

var-solidarite.regionpaca.fr

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aide les communes sinistrées

Les communes ont subi de très lourdes pertes : voirie, réseaux d'assainissement et d'eau potable, glissements de terrains... Au-delà, la remise en état des espaces de vie sera longue et difficile. De nombreux débris, amoncellements... jonchent les rues, les terrains et le bord des cours d'eau.

Une aide sera attribuée aux réparations d'urgence des infrastructures et biens communaux non assurables tels :

- **l'enrochement et reprises ponctuelles des digues et des berges des cours d'eau et rivières**
- **le rétablissement de réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement**
- **l'enlèvement des embâcles s'ils présentent un danger pour la sécurité**
- **le dégagement de voirie communale obstruée ou effondrée**
- **la mise en sécurité de la voirie communale desservant des zones de vie ou des zones d'activités**
- **les études liées aux phénomènes afin d'apprécier au mieux les travaux à engager.**

L'aide aux communes représente **1 million d'euros** répartis entre les communes en fonction de leur richesse.

De plus, 50 postes informatiques seront mis à disposition des communes qui en feront la demande officielle à la base avancée du Conseil régional au lycée Jean Moulin de Draguignan.

Contact :

Service Risques naturels majeurs

Nancy Spinousa - Tél : 04 91 57 50 57 - Poste 5033

nspinousa@regionpaca.fr

Fax : 04 91 57 56 99

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aide les particuliers et les familles

À partir de la mi-juillet, la Région sera en capacité de verser une indemnité forfaitaire aux particuliers et aux familles victimes des intempéries.

Le mode d'indemnisation proposé aux familles et personnes isolées dont la résidence principale est fixée sur une commune sinistrée s'établit sous la forme suivante :

- **un forfait de 300 € par famille**
- **un forfait de 150 € pour les personnes seules**

Soit un budget total de 500 000 €.

Pour les communes disposant d'un CCAS (Centre Communal d'Action Social) la Région prévoit l'établissement d'une convention de partenariat avec les CCAS des communes concernées.

Pour les communes disposant seulement d'un service social ne remplissant pas les critères susvisés, il est prévu l'établissement d'une convention avec la commune concernée.

La Région versera également 25 500 euros aux missions locales pour une aide d'urgence aux jeunes portant sur la réparation ou le remplacement des véhicules servant aux déplacements domicile/travail.

En partenariat avec des centres de vacances, la Région proposera aux familles sinistrées des courts séjours et des journées de plein air pour les enfants de 7 à 18 ans.

La Région prendra en charge les transports et les frais fixes, le reste sera pris en charge par les associations.

Contact :

Service Solidarites, santé et prévention

Martine Claret - Tél : 04 91 57 50 57 - Poste 5529

mclaret@regionpaca.fr

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aide les très petites entreprises et les artisans

À ce jour on estime à plus de 2 000 les TPE de services, artisans et commerçants touchés par ce sinistre.

Le Conseil régional va créer un fond spécifique dédié aux entreprises sinistrées, doté par la Région et géré par la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat. Une convention avec la CRMA et la CCI du Var sera présentée à la Commission permanente du 12 juillet.

Des critères précis vont être définis et sur ces bases, la Chambre Régionale des Métiers versera directement une aide aux chefs d'entreprises concernés.

Une dotation de 700 000 € est prévue pour l'aide aux entreprises.

Contact :

Service Initiatives économiques et développement des entreprises

Françoise Guermeur - Tél : 04 91 57 50 57 - Poste 6379

fguermeur@regionpaca.fr

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aide les agriculteurs

Le Conseil régional vient en aide aux agriculteurs de la zone sinistrée ayant subi des pertes de récolte les rendant éligibles aux indemnisations au titre des calamités agricoles.

Une première aide d'urgence de 1 000 € par agriculteur leur sera versée.

Une aide spécifique sera allouée au déblaiement des terrains où des serres en verre ont été détruites (enlèvement des débris de verre).

350 000 € sont prévus pour l'aide aux exploitations agricoles.

Contact :

Service Agriculture et développement rural

Jean-Paul Mariani - Tél : 04 91 57 50 57 - Poste 5858

jpmariani@regionpaca.fr

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aide les Centres de Formation d'Apprentis

Les Centres de Formation d'Apprentis ayant subi des dégradations de leurs bâtiments et/ou du matériel pédagogique peuvent bénéficier d'une aide financière apportée dans les conditions en vigueur de financement régional. Ces crédits sont destinés aux réparations d'urgence des Centres de formation et du matériel de formation non assurables.

Contact :

Service Apprentissage

Nathalie Muela - Tél : 04 91 57 50 57 - Poste 6617

nmuela@regionpaca.fr

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aide ses apprentis

50 à 60 jeunes seront aidés par la Région s'ils rencontrent des problèmes soit au niveau de leur domicile, soit au niveau de leur employeur, soit de mobilité en raison de la perte de leur moyen de transport.

Suite à la cessation d'activité de leur employeur, certains apprentis risquent de dépasser le nombre de jours de chômage autorisés par la loi. C'est pourquoi, en coordination avec les services de l'État, ce délai a été allongé.

Une bourse de l'emploi sera créée en coopération avec les chambres consulaires afin de mettre en relation entreprises et jeunes et ainsi faciliter le retour à l'emploi.

Une aide forfaitaire de 400 € sera accordée aux apprentis concernés par la perte de mobilité ou dans l'obligation de trouver un nouvel employeur.

Pour aider les apprentis qui auraient perdu leur équipement professionnel, la Région le refinancera dans les conditions habituelles de l'aide à l'acquisition du premier équipement.

25 000 à 30 000 € seront consacrés aux apprentis.

Contact :

Service Apprentissage

Nathalie Muela - Tél : 04 91 57 50 57 - Poste 6617

nmuela@regionpaca.fr

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde
13481 Marseille cedex 20 – Tél. 04 91 57 50 57
regionpaca.fr